

*Anciens combattants*

Sur le plan international, l'association est également membre de la Fédération mondiale des anciens combattants qui regroupe les associations d'anciens combattants de tous les continents et qui compte des millions de membres. La fédération a notamment pour but d'établir des relations permanentes entre les associations d'anciens combattants, d'aider les anciens combattants grâce à des échanges de renseignements sur la législation et la réadaptation ainsi que de promouvoir la paix et la sécurité internationale en se recommandant de la charte des Nations Unies.

Dans l'action qu'elle exerce, soit à titre individuel, soit au sein du Conseil national des organismes d'anciens combattants, soit enfin sur le plan international, l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes accomplit une oeuvre très méritoire. Il est certain que le travail va continuer après l'adoption du bill S-25. C'est avec lenteur mais constance que le gouvernement s'occupe de mieux en mieux des besoins spéciaux des anciens combattants. Mais il reste toujours du travail à faire et des idées neuves à examiner. L'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes a un rôle important à jouer dans cette évolution. L'adoption du bill va faire en sorte que se poursuive cette intervention constructive pour la collectivité comme pour les besoins des anciens combattants.

Le bill est simple du point de vue législatif, mais il représente beaucoup pour les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Leur avenir dépend de l'adoption de ce bill. Tous les Canadiens vont profiter de la poursuite du beau travail accompli par cet organisme.

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je dis quelques mots au nom du caucus du Nouveau parti démocratique sur ce bill.

Les députés savent que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a tenu à être à la Chambre aujourd'hui parce que ce bill allait être présenté, s'est fait le champion des anciens combattants au fil des ans, luttant non seulement pour le relèvement de leurs pensions mais aussi pour l'amélioration du sort de ceux qui ont mené un dur combat pour les Canadiens et leurs familles.

Les anciens combattants sont pour tous les Canadiens un vivant rappel de ce que c'est que le véritable patriotisme, de ce que c'est que le Canada. C'est donc avec le plus grand plaisir que j'exprime l'appui unanime de mon caucus à ce texte.

**M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'explication du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Je lui signale que le sénateur Marshall dans son exposé éloquent a réclamé l'adoption du bill S-25 concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), au nom du gouvernement, appuie avec enthousiasme le bill S-25 concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada. Je peux assurer aux députés qu'il aurait aimé exprimer personnellement son appui, mais à cause de diverses motions, questions de privilège et ainsi de suite, il a dû partir en toute hâte pour

prendre l'avion. Cependant, en ma qualité de secrétaire parlementaire, je me ferai un plaisir de parler en son nom et je ferai de mon mieux pour faire connaître ses vues sur ce projet de loi qu'il appuie.

• (1250)

Je pense que l'objet de ce projet de loi est avant tout d'assouplir les conditions d'affiliation à l'association, afin de permettre à ceux qui le désirent d'en faire partie et d'appuyer les fins et objets de l'association pour les générations à venir.

Ce projet de loi est plus important qu'un autre qui n'entraînerait qu'un changement de nom ou augmenterait le nombre des membres. En réalité, c'est un projet de loi qui peut nous aider à remémorer les sacrifices de ceux qui ont si fièrement combattu ou sont morts pendant les guerres auxquelles a participé le Canada. En l'adoptant, nous permettrions que deviennent membres de l'association ceux qui voudraient en perpétuer le nom, les activités, les buts et le souvenir, et aussi nous sensibiliser à notre passé et à notre avenir.

Nous savons que nous devons faire beaucoup pour assurer à nos anciens combattants l'indépendance financière, la reconnaissance, l'indemnisation et la protection. Nous y parvenons en déployant de multiples efforts pour veiller à ce que des pensions et des allocations de guerre soient versées aux anciens combattants.

Nous savons également que le ministre et le gouvernement ont essayé de mettre à l'essai un nouveau programme intitulé le programme des anciens combattants vieillissants. Ce nouveau programme vise à nous sensibiliser davantage aux responsabilités que nous avons à l'égard des anciens combattants âgés. Nous devons nous assurer qu'ils reçoivent les égards et les commodités nécessaires pour leur permettre de demeurer dans leurs foyers, afin d'éviter qu'ils ne soient placés dans des établissements.

Je suis certain qu'un programme de ce genre s'avérera précieux, comme tout autre programme que nous pourrions lancer. Il s'agit de mesures qui exigent des capitaux, mais ce qui est beaucoup plus important que l'argent, c'est que nous nous souvenions. Voilà pourquoi le projet de loi est tellement important. Il signifie que nous n'oublions pas ceux qui se sont battus et ceux qui sont morts au champ de bataille. En assouplissant les conditions d'affiliation à l'Association «Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada», nous nous assurons que d'autres pourront s'y joindre et que d'autres veilleront à ce que nous n'oublions pas. Une société qui oublie est une société qui dépérit. Il est tellement beau de savoir que nous pouvons trancher cette question aujourd'hui et voter en faveur de ce bill, de façon à pouvoir rendre hommage à nos anciens combattants, tant à ceux qui sont morts qu'à ceux qui sont avec nous aujourd'hui, et nous les rappeler. Si nous veillons au maintien de cette association et à son élargissement, nous pourrions atteindre cet objectif et rendre également hommage aux familles de nos anciens combattants.

Vous connaissez l'expression: «De peur que nous n'oublions». En adoptant ce projet de loi, nous serons encore plus sûr de ne pas oublier. Au nom de mes collègues du gouvernement et du parti libéral, j'ai le plaisir d'appuyer l'adoption de ce bill aujourd'hui.